



**Améliorer la transparence du marché du
café : Demande d'informations actualisées
sur les mélanges et succédanés de café et
les limites maximales de résidus (LMR)**

1. La Directrice exécutive invite les Membres à fournir des informations actualisées sur i) les mélanges et succédanés de café ; et ii) les LMR. Ces informations serviront à établir les rapports clés qui seront présentés à la prochaine session du Conseil international du Café, conformément à l'Accord de 2007.
2. Tous les Membres sont invités à examiner les informations présentées dans les documents [ICC-122-7](#), [ICC 122-10 Rev. 1](#) et dans le [Codex alimentarius sur les LMR de pesticides dans le café en grains](#) et à signaler les changements intervenus.
3. Vous êtes invités à fournir les informations avant le **26 août 2022** au plus tard, en complétant les formulaires ci-joints ou en renseignant l'enquête électronique dont le lien hypertexte est disponible [ici](#).

ENQUÊTE SUR LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ DU CAFÉ
PREMIÈRE PARTIE: MÉLANGES ET SUCCÉDANÉS

1. Conformément à l'Article 27 de l'Accord international de 2007 sur le Café, les Membres sont tenus d'interdire la publicité et la vente, sous le nom de café, de produits contenant moins de l'équivalent de 95% de café vert comme matière première de base.

2. Vous êtes invités à répondre aux questions ci-dessous sur les changements qui ont pu intervenir concernant les mélanges et succédanés de café, et à envoyer avec vos réponses des copies de toute information ou document pertinent, le cas échéant, à seudieu@ico.org, avec copie à info@ico.org.

Pays :

Nom de l'institution :

**Nom et prénom du
répondant :**

Date :

1 : Êtes-vous en mesure de consulter et d'examiner le document
[ICC 122-7](#) (Mélanges et succédanés) ? (Oui/Non)

2 : Y a-t-il des changements que vous souhaitez signaler ? (Oui/Non)

3 : Veuillez donner des détails sur les mesures qui ont été prises pour interdire la publicité et la vente de produits commercialisés sous le nom de café si de tels produits contiennent moins de l'équivalent de 95 % de café vert comme matière première de base.

4 : Veuillez donner des détails sur les difficultés éventuellement rencontrées pour appliquer ces mesures ainsi que les raisons de ces difficultés et les méthodes proposées pour les surmonter. *(Veuillez joindre des copies de toute information ou document pertinent)*

5 : Veuillez fournir toute information supplémentaire sur les mélanges et succédanés de café.

ENQUÊTE SUR LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ DU CAFÉ DEUXIÈME PARTIE: LMR DE PESTICIDES

1. L'Organisation internationale du Café a pour mandat et engagement de tenir les Membres et toutes les parties prenantes du café informés des questions ayant trait à la sécurité alimentaire, notamment les LMR de pesticides applicables au café.

2. Sur la base des documents ci-après, les Membres sont donc invités à fournir des informations actualisées sur les LMR de pesticides en envoyant des copies de toute information pertinente, le cas échéant, avec leurs réponses à seudieu@ico.org, avec copie à info@ico.org :

- a) Le document [ICC 122-10 Rev. 1](#) qui contient les informations les plus récentes dont dispose l'Organisation sur les LMR de pesticides ; et
- b) Le [Codex Alimentarius sur les LMR de pesticides applicables au café en grains](#).

Pays :

Nom de l'institution :

**Nom et prénom du
répondant :**

Date :

**1 : Êtes-vous en mesure de consulter et d'examiner le document
[ICC 122-10 Rev. 1](#) (Limites maximales de résidus (LMR)) ? (Oui/Non)**

2 : Y a-t-il des changements que vous souhaitez signaler ? (Oui/Non)

3 : Veuillez donner des détails sur les LMR des pesticides employés dans le processus de production du café.

4 : Veuillez donner des détails sur la méthode de calcul des LMR de pesticides, ainsi que des copies des études et autres données pertinentes, afin que les autres Membres puissent revoir leurs tolérances en matière de pesticides. *(Veuillez joindre à votre réponse des copies des études et autres données pertinentes)*

5 : Veuillez donner des détails sur les mesures de contrôle de la qualité, la sécurité et les dangers potentiels pour le café, qui ont été introduites au niveau national, régional ou international. *(Veuillez joindre à votre réponse des copies des études et autres données pertinentes).*

6 : Avez-vous des suggestions concernant les limites maximales de résidus spécifiques autres que ceux énumérés dans le Codex Alimentarius ? *(Veuillez fournir des détails et joindre à votre réponse tout document pertinent)*

7 : Veuillez fournir toute information supplémentaire sur les LMR.

